



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

école nationale supérieure des arts et métiers

Question écrite n° 6119

## Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des élèves des centres de l'École nationale supérieure des arts et métiers fermés à la suite des récentes affaires de bizutage. Les établissements de Lille et de Cluny sont en effet fermés depuis plusieurs semaines sur recommandation du ministère de l'éducation nationale. D'après un courrier en date du 14 octobre dernier du directeur de l'ENSAM à l'attention de la presse, cette décision est motivée par le fait que de « nombreuses infractions auraient été constatées même si celles-ci ne relèvent en aucun cas de violences physiques ou sexuelles. Cette dernière remarque suscite déjà quelque interrogation quant à la pertinence de fermer les centres de Cluny et Lille. Mais surtout, ladite fermeture s'avère pénaliser fortement les élèves ingénieurs de première et de deuxième année, par l'interruption de leur formation. Cette décision s'apparente en outre à une sanction collective consécutive à des faits commis par des individus identifiables que la législation en vigueur semble en mesure de réprimer. Il lui demande donc, afin d'éviter tout amalgame et surtout de ne plus porter préjudice à des élèves qui ont librement choisi de suivre une formation exigeante et rigoureuse au sein de l'ENSAM, quand il envisage de recommander la réouverture des établissements concernés.

## Texte de la réponse

Chaque année le ministère de l'éducation nationale est informé de vexations, d'humiliations, de brimades ou d'actes dégradants imposés à des élèves ou à des étudiants. Ces pratiques de bizutage, présentées par leurs défenseurs comme des rites d'initiation devant souder les promotions entre elles et développer la solidarité entre les élèves, sont contraires aux valeurs et aux lois de la République qui prônent le respect de l'intégrité physique et morale de chacun. Elles ne peuvent perdurer dans une société moderne et ouverte sur l'Europe. Cette situation est d'autant préoccupante qu'elle occulte les pratiques d'intégration parfaitement louables qui sont effectuées dans certains établissements auprès des nouvelles promotions et qui sont fondées sur des valeurs telles que l'amitié partagée, la convivialité ou l'effort au service d'une noble cause. C'est pourquoi, afin de mettre un terme aux actes répréhensibles commis au cours de bizutages, le ministre et la ministre déléguée à l'enseignement scolaire ont décidé de conduire une action forte s'appuyant sur de nouvelles dispositions. Dans un premier temps, une instruction ministérielle très ferme a été adressée à l'ensemble des autorités concernées pour les sensibiliser à ce problème et leur rappeler le dispositif pénal existant ainsi que les obligations qui s'imposent à tous les personnels de l'éducation nationale. Sur le terrain des missions d'inspection ont été diligentées dans un certain nombre d'établissements confrontés à des situations graves ou susceptibles de le devenir, et une campagne nationale a été lancée avec la mise en place d'un numéro azur à SOS Violences. Une affiche d'information a été tirée à 30 000 exemplaires et envoyée dans tous les établissements. Au bout d'un mois de fonctionnement, la cellule mise en place au ministère a reçu 327 appels émanant essentiellement de parents d'élèves inquiets ainsi que d'élèves et d'étudiants. La moitié des appels a concerné des formations du second degré : lycées et lycées professionnels, collèges, internats, et l'autre moitié l'enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs (dont l'ENSAM), IUT, formations médicales, écoles de commerce, classes préparatoires aux grandes écoles, universités établissements relevant d'autres ministères (défense nationale, agriculture, santé).

Chaque appel fait l'objet d'une fiche transmise immédiatement aux recteurs d'académie concernés, auxquels, auxquels il a été demandé de procéder à une enquête approfondie sur les faits signalés, et de prendre les mesures nécessaires en fonction de leur gravité. D'ores et déjà certains élèves auteurs d'actes répréhensibles ont fait l'objet de sanctions disciplinaires et des dérives à l'occasion de bizutages prévus ont pu être évitées dans un certain nombre de cas. A la suite d'une mission d'inspection effectuée dans les centres régionaux de l'ENSAM, la direction des écoles a décidé la fermeture provisoire des centres de Lille et de Cluny où les pratiques dites de l'usinage entraînent des pressions psychologiques inacceptables sur les élèves, qui ont pris des engagements fermes et précis pour un retour à la normale, les deux centres ont pu réouvrir à compter du 5 novembre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6119

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 1997, page 3893

**Réponse publiée le :** 22 décembre 1997, page 4794